

## CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN COMPTE-RENDU REUNION DE TRAVAIL JEUDI 3 OCTOBRE 2019

### Etaient présents :

Jacques-Olivier ALLEGRE  
David ARBOIN  
Gabriel BACCOMO-CHAPOLARD  
Michelle BADIE  
Patrick BEAUMIER  
Thomas BENEZET  
Jean BERNEDE  
Séverine BESSON  
Marie-Hélène BONNAURON  
Laurent BORDES  
Eric BOUCHAUD  
Nathalie BRICARD  
Gilles BRIGNARD  
Malika BRIRI  
Pierre CAMANI  
Florian CASTEL  
Romaric CROQUET  
Jean-François CRUGUET  
Marie-Françoise DEJOIE  
Patrice FERZIN  
Christine FOMPUDIE  
Dorine GOBBINI  
Odile GROUEFF  
Nathalie LLOVERA  
Isabelle MANOU  
Patrick MONFROY  
Séverine MORSON  
Carine PARDIES  
Claire PEFFERKORN  
Jean-Paul PEREUIL  
Anne-Marie PESQUÉ  
Pierre PRISER  
Christine PUJOL

Caroline RANTZ  
Georgette ROUILLES  
Khadija SAID  
Marie-France SARION-BOURDON  
Valérie TONIN  
Jean VERGNAUD  
Dominique ZINCK

### Membres absents, excusés :

José BALANCHO  
Jacques BILIRIT  
Béatrice VAQUIER  
Bernard BARRAL  
Christophe BOCQUET  
Edouard DELORME  
Laurence LAMY  
Sylviane LOUBRADOU  
Marie-Claude TERRIGHI  
Claude MARIN

### Pouvoirs :

Bernard BARRAL à Christine PUJOL  
Christophe BOCQUET à Séverine BESSON  
Edouard DELORME à Caroline RANTZ  
Laurence LAMY à Valérie TONIN  
Sylviane LOUBRADOU à Pierre CAMANI  
Marie-Claude TERRIGHI à Pierre PRISER  
Claude MARIN à Marie-France SARION-Bourdon

### Participaient également :

- Gérard DAULHAC – Directeur général adjoint des solidarités territoriales, éducatives et sportives
- Jean-François DURANTE – Directeur Citoyenneté, vie associative et sportive
- Dany DUTEY – Responsable service Démocratie participative
- Nathalie LAVERAN – Coordinatrice service Démocratie participative

Il est constaté que le quorum (26) est atteint.

### Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de travail du 21 septembre 2019
2. Approbation du règlement intérieur co-écrit le 21 septembre 2019
3. Discussion sur le Budget participatif citoyen : dispositif et règlement
4. Calendrier des réunions
5. Questions diverses

Après discussion du bureau du conseil consultatif citoyen qui s'est réuni au préalable et comme stipulé dans l'article 7.1 du Règlement intérieur du Conseil consultatif citoyen, co-écrit le 21 septembre dernier prévoyant la désignation d'un rapporteur général parmi ses membres. Les membres du bureau ont désigné Patrick BEAUMIER (Fumélois) comme rapporteur général de la réunion du Conseil consultatif.

Son rôle sera d'assurer la police de l'assemblée, de mener les débats et de faire respecter, le cas échéant, la charte signée par l'ensemble des membres du Conseil consultatif citoyen. Il représentera le Conseil consultatif citoyen dans les échanges avec le Département.

Il est procédé à la lecture des pouvoirs. Les membres absents lors du Conseil Consultatif du 21 septembre dernier, sont invités à se présenter :

- Claire PEFFERKORN (AGEN 2)
- Gilles BRIGNARD (AGEN 4)
- Marie-Françoise DEJOIE (FUMELOIS)
- Marie-Hélène BONNAURON (Marmande 2)

#### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion de travail du 21 septembre 2019**

M. Beaumier soumet le compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2019 au vote des membres du Conseil consultatif citoyen. Ce compte-rendu ne faisant l'objet d'aucun commentaire est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Approbation du règlement intérieur co-écrit le 21 septembre 2019**

Le règlement intérieur du Conseil consultatif est également soumis au vote des membres et approuvé à l'unanimité.

M. Beaumier précise qu'une modification du délai de convocation (article 7.3.1 du règlement intérieur) a été apportée, portant à 12 jours et non 15 jours comme demandé par les membres du Conseil consultatif citoyen, pour se mettre en conformité avec les obligations légales de convocation des conseillers départementaux pour les sessions.

#### **3. Discussion sur le Budget participatif citoyen : dispositif et règlement**

Dany DUTEY rappelle que le Budget participatif citoyen n'est pas le budget du CCC. C'est un budget mis à la disposition des citoyens pour :

- proposer leurs idées, leurs projets entrant dans les champs de compétences du Département
- décider, par le vote, des projets utiles au Département
- décider de l'affectation du budget alloué

Son montant pour l'année 2020 a été fixé à 1 million d'euros.

Chaque article du Règlement est détaillé et expliqué afin d'avoir l'avis du Conseil consultatif citoyen.

Article 2 « Conditions pour déposer un projet » M. Castel interroge sur la possibilité pour une association nationale avec antenne dans le Lot-et-Garonne de déposer un projet. Cette option est totalement envisageable, en revanche les Comités de quartier ne sont pas constitués en association et sont donc non éligibles.

Article 3 « Conditions d'éligibilité des projets », M. CAMANI rappelle que les projets doivent être uniquement portés et réalisés par les associations, en aucun cas il ne peut s'agir de projets communaux.

Dany DUTEY précise qu'il y a une erreur à l'article 4 « Montants maximum des projets », il faut supprimer la mention « au moins » 10 % de l'enveloppe globale sont réservés aux projets « Jeunes ».

Plusieurs membres demandent que la communication soit étendue aux lycées afin d'informer les jeunes de ce dispositif, notamment concernant les projets jeunes.

Après discussion, il est décidé qu'une communication spécifique sera adressée aux lycées et centres de formation.

Avis favorable.

L'article 6 « Examen des idées/projets » fait l'objet d'une demande de modification à savoir : « Analyse de la faisabilité juridique et technique par les Directions (selon le domaine) dès la réception du projet. **Accompagnement du porteur de projet pour transformer l'idée en projet.** Aide à la finalisation du projet ».

Il est également précisé le planning prévisionnel :

- Analyse de la finalisation des projets : février/mars 2020
- Réunion spécifique : mars 2020
- Réunion publique de lancement de vote des projets : 2 Avril 2020
- Fin des votes : 5 mai 2020
- Délibération en juin 2020
- Fin de réalisation des projets retenus : juin 2021

Article 7 « Campagne pour défendre les projets » - M. Zinck souhaiterait que la plateforme Youtube prévue pour les vidéos des projets soit remplacée par la plateforme française « Dailymotion ».

A l'issue de ces débats, le Règlement du budget participatif est soumis pour avis aux membres du conseil consultatif.

M. Beaumier, rapporteur général donne lecture du projet d'avis rendu par les membres du conseil consultatif citoyen :

*Le concept de budget participatif connaît depuis plusieurs années un essor important à l'échelle communale. En 2018, pour la première fois, un budget participatif a été élaboré au niveau départemental par une autre collectivité.*

*Ce dispositif répond à une demande forte des citoyens d'être associés à l'action publique et de participer directement au choix de projets portés par les collectivités. Par ailleurs, le développement des outils numériques, et plus particulièrement des réseaux sociaux, a modifié*

les relations entre citoyens mais également entre les citoyens et les élus locaux en permettant à chacun de contribuer au débat démocratique et d'émettre des propositions citoyennes.

C'est pourquoi, en complément des outils déjà disponibles, le Département de Lot-et-Garonne a approuvé la mise en place d'un premier budget participatif citoyen lot-et-garonnais, permettant de financer la réalisation de projets d'initiatives locales sur l'ensemble du territoire départemental.

- **Considérant** la présentation du règlement qui a été réalisée ce jour ;

**le Conseil consultatif, réuni en plénière le 3 octobre 2019 a réalisé l'ensemble des observations suivantes :**

Le Budget participatif citoyen, règlement point par point :

- **Conditions de dépôt d'idée** (qui, où, comment)  
Qui : interrogation sur le rattachement entre citoyens et associations lors d'un dépôt d'idée pour le portage d'un projet ? Ce rattachement peut-il se réaliser par le biais des services départementaux ? Réponse positive. Pas de questionnement supplémentaire.  
Où : Pour le dépôt des urnes à destination des jeunes, qu'en est-il des lycées ? Des apprentis ? Un envoi d'une information pourrait être la réponse adéquate.
- **Eligibilité du projet** (dépense investissement, portage associatif, intérêt collectif, réalisation dans les douze mois, compétences départementales...);  
Pas de remarques spécifiques.
- **Projets classiques, jeunes et Lot-et-Garonne ;**  
Projets jeunes : 10 % de l'enveloppe globale seront attribués aux projets jeunes.
- **Seuil de financement des projets et co-financement ;**  
Pas de remarques
- **Suivi et analyse techniques des projets ;**  
Mention de la co-construction dans l'analyse des projets dans le règlement.  
Souhait de modifier une phrase du règlement.  
Proposition de phrase : Accompagnement du porteur de projet pour transformer l'idée en projet.
- **Votes et détermination des lauréats.**  
Interrogation sur les votes et les doublons. Mention du principe de confiance.

**Le Conseil consultatif citoyen de Lot-et-Garonne émet l'avis suivant. Il :**

- **Propose** d'étendre la cible jeunes aux lycées et apprentis de Lot-et-Garonne en envoyant une information type affiche aux établissements les accueillant ;
- **Demande** à l'Assemblée départementale d'amender le règlement en modifiant une phrase mentionnée dans le paragraphe précédent « Le Budget participatif citoyen, règlement point par point - Suivi et analyse techniques des projets » ;
- **Demande** de mettre à disposition des porteurs de projets un support de promotion français, plateforme Dailymotion plutôt que Youtube ;
- **S'interroge** sur la capacité des associations à avoir les fonds pour financer leur projet et les facilités de paiement dont elles pourraient bénéficier ;

- **Appelle** chacun à participer à cet outil citoyen qui favorise le développement local.

**Vote sur l'avis du Conseil consultatif citoyen**  
**« Règlement du Budget participatif citoyen »**  
 47 votants (dont 8 pouvoirs)  
 47 pour 0 abstentions  
 Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (ou non)

Avis favorable à l'unanimité.

#### **4. Calendrier des réunions**

Calendrier des réunions publiques de présentation du Budget participatif citoyen :

- Jeudi 10 octobre à 19h00 à Tonneins – Salle de la Manoque
- Lundi 14 octobre à 19h00 à Le Passage – Hippodrome
- Mardi 15 octobre à 19h00 à Pujols – Salle du Palays

Calendrier des prochaines réunions trimestrielles du Conseil consultatif citoyen :

- Samedi 18 janvier 2020 à 10h00
- Jeudi 16 Avril 2020 à 19h00/19h30
- Samedi 4 Juillet 2020 à 10h00

Un lieu central reste à déterminer pour la tenue de ces réunions, en fonction des disponibilités des salles. Des réunions intermédiaires pourront être programmées suivant le calendrier des élus et l'actualité du Département.

#### **5. Questions diverses**

Monsieur Beaumier fait part aux membres du conseil consultatif des sujets ou thématiques adressés par deux membres du Conseil consultatif citoyen, M. Brignard (Agen 4) et M. Delorme (Forêts de Gascogne) et présentés aux membres du bureau qui, après discussion, ont décidé de proposer au vote du Conseil consultatif citoyen le choix des deux sujets qui seront débattus lors de la réunion de janvier parmi les trois sujets retenus :

1- Gestion de l'eau	<p>Quel est le champ de compétence du Conseil Départemental 47 ?          Quelles actions sont menées en prévision de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accès à l'eau potable qui va devenir + difficile</li> <li>- la nécessité de réduire la consommation d'eau par chacun</li> <li>- l'opportunité que représentent les « métiers de la valorisation d'eau » (recyclage, traitement, désalinisation, hydroélectricité,...) pour les centres de formation du 47 ?</li> </ul>
2- Déplacements durables	<p>Quel est le champ de compétence du Conseil Départemental 47 ?          * Est-il possible de coordonner les travaux des différents acteurs pour aboutir à un réseau départemental cohérent de pistes cyclables ?</p>

<p>3- Aide à Domicile</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Susciter l'idée et aider à la structuration d'une confédération départementale de l'aide à domicile dans le secteur associatif à but non lucratif.</li> <li>- Le portage de repas : Sujet déjà évoqué à la présidente</li> <li>Travailler sur l'extension de l'offre de portage de repas par des associations à but non lucratif dans l'ensemble du département</li> <li>- Intégrer ce service dans la dynamique "Du 47 dans nos assiettes"</li> <li>- Développement de l'habitat inclusif avec les SAAD non lucratif</li> <li>- La valorisation de l'image des métiers du domicile</li> <li>- Imaginer et Organiser une grande manifestation départementale sur le sujet</li> </ul>
---------------------------	---

Nombre de voix pour le sujet :

- 1- Gestion de l'eau : 30
- 2- Déplacements durables : 31
- 3- Aide à domicile : 29

Deux sujets sont donc retenus pour inscription à l'ordre du jour de la réunion du conseil consultatif citoyen, il s'agit de :

- 1- La gestion de l'eau
- 2- Les déplacements durables

Le 3<sup>e</sup> sujet non retenu « Aide à domicile » sera inscrit dans la liste des sujets proposés lors d'une prochaine réunion de bureau.

Monsieur Beaumier rappelle aux membres du CCC qu'ils doivent transmettre au service Démocratie Participative, par mail ou courrier, les thèmes de débats qu'ils veulent voir abordés par le conseil.

Les différentes interventions et contenus de présentation seront préparés par le service Démocratie participative. Ces éléments seront communiqués aux membres dans la convocation de la réunion du samedi 18 janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Beaumier lève la séance à 22h00.

Le Rapporteur général,  
Patrick BEAUMIER